

Le Troncq > Domaine du Troncq

L'Église et son cimetière comprenant : un vieil if avec une statue ancienne de la Vierge dans son tronc, trois érables, deux conifères, un if d'Irlande, un groupe de buis et des rosiers forment un site classé depuis le 27 mai 1926.

Le Château du Troncq et son parc ont été inscrits le 11 avril 1997 en tant que monuments historiques. Le Colombier a été classé monument historique le 26 mars 1999. Le Grand parc, la Conciergerie, le Pavillon d'entrée et le Chenil sont inscrits depuis le 16 avril 2021.

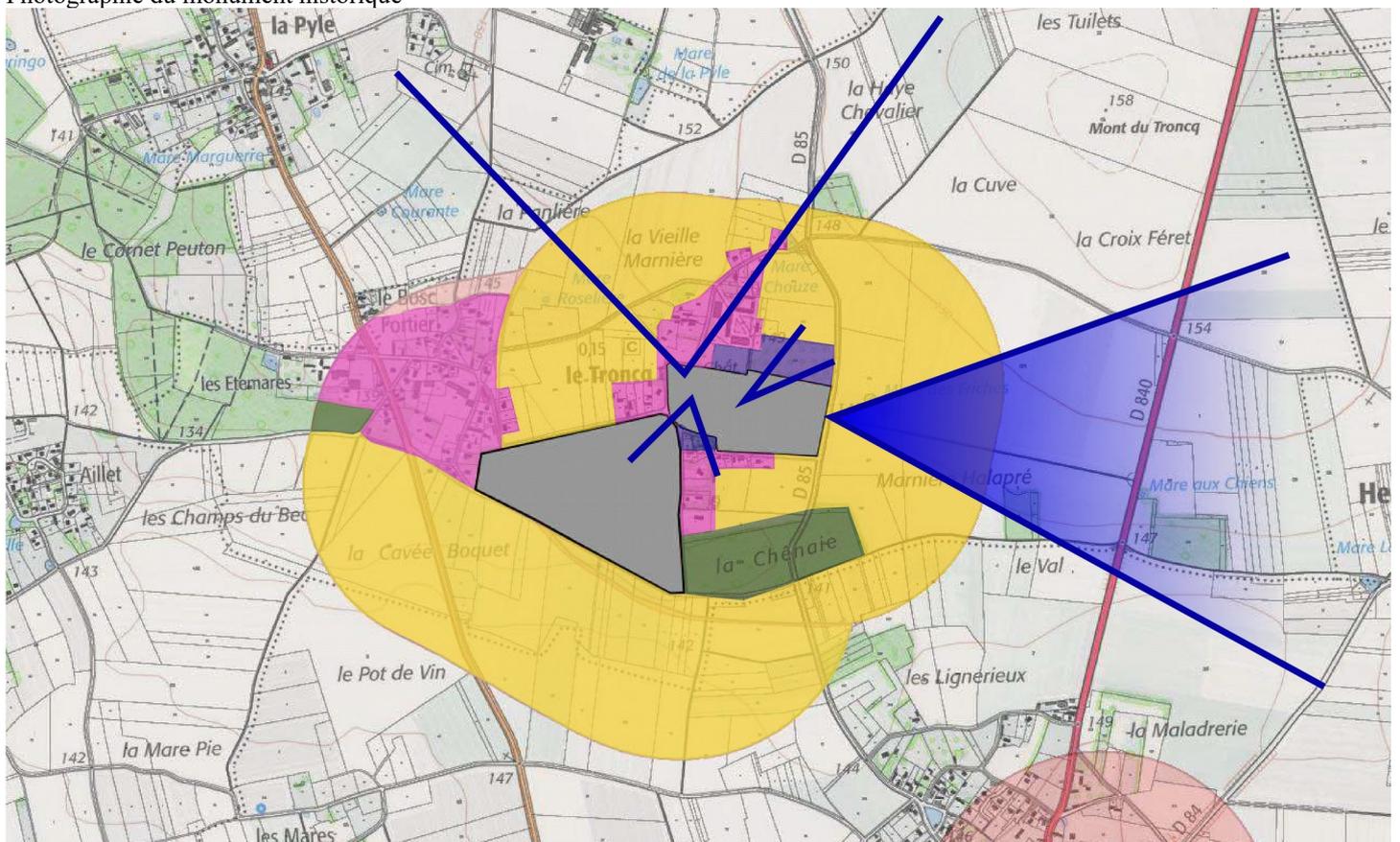
L'aile est-ouest du château a été construite vers la fin du XVII^e siècle, inspirée par le classicisme français en vogue à cette époque. Les façades, rythmées par de grandes baies et surmontées par une toiture en ardoises avec lucarnes, mêlent habilement briques et chaînes en pierre de taille. Une aile en retour (nord-sud) est venue compléter le château au XVIII^e siècle, tout en conservant l'unité architecturale. L'édifice a connu des transformations (adjonctions de cuisines) jusqu'au début du XX^e siècle. Le magnifique colombier, construit à la fin du XVI^e siècle, présente un plan octogonal et une composition de matériaux préfigurant celle du château (pierre de taille et brique). De légères saillies en couronnement des façades annoncent la toiture circulaire en tuiles, avec lucarnes et clocheton. Le domaine est soigneusement entretenu : le parc a fait l'objet d'une mise en valeur paysagère récente suite aux dommages engendrés par la tempête de 1999 et les murs en bauge de son enceinte ont été rénovés.

Le château et le parc disposent de perspectives donnant des vues lointaines (à préserver) sur les plaines au Nord, à l'Est et au Sud du domaine. Les abords protégés comprennent d'autres édifices remarquables : l'église en site classé, et une ferme modèle typique du XIX^e siècle, à l'architecture soignée (briques, moellons, et ardoises).

Zonage	Prescriptions
	De manière générale, il est préférable d'éviter les constructions qui viendraient au-dessus de la ligne de paysage existante (mais à deux niveaux plus combles, bâtiments agricoles de type silo, château d'eau, éolienne...).
Pour la zone bleue	Il s'agit d'une zone qui n'a pas vocation à être urbanisée. Seuls des bâtiments annexes au monument historique et dans le strict respect de son style peuvent être envisagés.
Pour la zone en rose	Il est préférable d'éviter les constructions qui viendraient au dessus de la ligne de paysage existante (maison à deux niveaux, bâtiments agricoles de type silo, château d'eau, éolienne...). Les projets éoliens ne doivent pas se trouver dans l'axe majeur du château à moins de nuire irrémédiablement à son caractère. Les constructions nouvelles devront respecter le style existant : maisons parallélépipédiques (pas de V, W, X, Y ou Z). Les toitures seront à minima à 45° pour de l'ardoise ou de la tuile plate de teinte brun vieilli à rouge vieilli à 20u/m ² . Les pignons seront droits (pas de croupe ou à 65°). Les constructions seront Rez-de-Chaussée plus combles (mais pas R+1+C). Les constructions en brique et colombage sont à préserver et à développer. Les enduits ne seront ni blanc, ni gris, ni noir mais plutôt dans les beiges (clair ou foncé) et ocre léger (mais pas toulousain). Des modénatures seront réalisées en soubassement mais aussi autour des baies (portes et fenêtres) de manière privilégiée en pierre, en brique ou en colombage. Les portails et murs seront en adéquation avec l'environnement proche. Les rives de toiture seront débordantes de 20 cm. La bichromie architecturale des façades devra être recherchée. Les murs en bauge ou en brique en colombage sont à préserver.
Pour la zone jaune	Il s'agit des espaces agricoles bordant l'édifice qu'il convient de préserver de nouveaux lotissements ou de bâtiments agricoles à proximité immédiate du monument.
Pour la zone verte	Il s'agit des espaces naturels bordant l'édifice qu'il convient de préserver de nouveaux lotissements ou de bâtiments de grande dimensions liés aux activités naturelles ou de les prévoir de manière dissimulée (ton kaki...).



Photographie du monument historique



Périmètre de 500m avec ZSFP : Dans les 500 mètres, vous pouvez vous référer aux fiches essentiels générales. Toutefois, dans les secteurs bleu et rose, des prescriptions supplémentaires sont à prendre en compte eu égard aux enjeux pour la préservation de l'écrin du monument (voir au verso de la fiche)